



Toute l'Auvergne en haut débit !

**Montmurat,
au sud-ouest du département,
accueille le 1^{er} "très petit site technique"
du Cantal dans le cadre du déploiement
du programme *Auvergne Haut Débit***

Dominique Schmitt, Préfet de la région Auvergne
René Souchon, Président du Conseil régional d'Auvergne
Vincent Descoeur, Président du Conseil général du Cantal
Gilbert Domergue, Maire de Montmurat

ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration du 1^{er} site technique du département dans le cadre du programme *Auvergne Haut Débit* pour la couverture des zones blanches, en présence de Jean-Marie Montel, Directeur régional de France Télécom, et vous donnent rendez-vous

**vendredi 14 décembre 2007 à 15 h
salle des fêtes de Montmurat**

(de Maurs, prendre la route de Decazeville (D663).

A Saint-Constant, prendre à droite la D45 direction Saint-Santin-de-Maurs, Montmurat)

298 communes sont concernées par *Auvergne Haut Débit*. Le déploiement va se faire dans une durée record de 18 mois pour s'achever en mars 2009. La solution technique passe par l'installation de 289 "très petits sites techniques" sur l'ensemble du territoire.

Celui inauguré aujourd'hui se situe sur la commune de Montmurat et permettra d'offrir le haut débit à près de 50 foyers, qui en étaient jusque là privés.

Contacts presse :

Stéphanie Quéré – Conseil régional d'Auvergne

04.73.31.85.58 – 06.81.87.31.33 – presse@cr-auvergne.fr

Vetty Bassuel – France Télécom

04.73.30.73.63 - 06 85 81 56 14 - vetty.bassuel@orange-ftgroup.com





Toute* l'Auvergne en haut débit !

Montmurat, au sud-ouest du département, accueille le 1^{er} "très petit site technique" du Cantal dans le cadre du déploiement du programme *Auvergne Haut Débit*

Le 10 octobre dernier, le Conseil régional d'Auvergne et France Télécom signaient un contrat de partenariat public-privé *Auvergne Haut Débit* pour la résorption des "zones d'ombre" non desservies en haut débit : une solution originale qui a permis d'inventer une réponse sur mesure, dans des délais très courts, sur des territoires qui n'offraient pas de potentiel pour un investisseur privé. L'ensemble de cette démarche a été mené en partenariat étroit avec les Conseils généraux de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, avec le soutien financier de l'Etat et de l'Union Européenne.

Grâce à cette opération, plus de 13.800 lignes téléphoniques situées dans des zones d'ombre vont désormais pouvoir bénéficier du haut débit, variant selon les situations individuelles entre 512 kb/s et 20 Mb/s (plusieurs milliers d'autres lignes, qui ont déjà accès au haut débit, vont connaître une amélioration très nette de leur débit). Le consommateur pourra en toute liberté choisir son fournisseur d'accès à internet, comme c'est le cas aujourd'hui dans le reste de l'Auvergne.

* Après la mise en œuvre du contrat *Auvergne Haut Débit* et l'évolution naturelle du réseau (hors intervention des collectivités), 99,6 % des lignes téléphoniques auront accès à du haut débit en Auvergne (85 % bénéficieront d'au moins 2 Mb/s), faisant de notre région une des (si ce n'est la) premières en taux de couverture de sa population en haut débit.

298 communes sont concernées par *Auvergne Haut Débit*. Le déploiement va se faire dans une durée record de 18 mois pour s'achever en mars 2009. La solution technique passe par l'installation de 289 "très petits sites techniques" sur l'ensemble du territoire, dont 70 dans le Cantal.

Celui inauguré aujourd'hui se situe sur la commune de Montmurat et permettra d'offrir le haut débit à plus de 50 foyers, qui en étaient jusque là privés.

Un site internet www.auvergnehautdebit.fr permet de connaître dès aujourd'hui la liste des communes concernées et le calendrier prévisionnel d'arrivée du haut débit, commune par commune. Début 2008, et au fur et à mesure du déploiement, chacun pourra, en indiquant simplement son numéro de téléphone fixe, vérifier son éligibilité au haut débit et le niveau de débit auquel il peut prétendre.